

COMMUNICATIONS

Ensemble, continuons de bien se protéger

Le comité des mesures d'urgence Covid-19 de Ville de La Tuque vous invite à ne pas baisser la garde. Nous vous encourageons à continuer d'être disciplinés pour éviter la propagation du virus dans notre communauté, comme vous l'avez si bien fait depuis le début de la pandémie. Chaque petit geste compte, c'est pourquoi nous vous encourageons à limiter vos déplacements à l'extérieur de la municipalité et à prioriser l'achat local. Il est important d'agir pour protéger les gens plus vulnérables de notre communauté.

De notre côté, nous avons mis en place certaines mesures spécifiques pour protéger nos employés et les gens que nous servons. Nous avons formé des équipes bulles. Certains de nos employés font du télétravail. Le port du masque et la distanciation sociale sont obligatoires dans nos installations, surtout lors des déplacements et des rencontres à plusieurs. Nous avons installé beaucoup de stations de lavage des mains, de l'affichage pour la distanciation sociale et des panneaux de séparation. Nous tenons des registres de présences pour faciliter la recherche des contacts si un cas de Covid-19 est déclaré dans nos installations municipales.

Privilégiez le téléphone et le courriel pour recevoir des services municipaux

L'hôtel de ville est ouvert au public, mais nous vous encourageons à communiquer avec nous par téléphone ou par courriel pour recevoir un service municipal à distance, afin de limiter les contacts. Votre porte d'entrée vers tous nos services municipaux sont nos agentes Info-Service que vous pouvez joindre par téléphone au 819 676-5091 ou au numéro sans frais 1 866 523-2121 ou par courriel à infoservice@ville.latuque.qc.ca

Elles dirigeront votre appel ou votre courriel à la bonne personne qui saura répondre à vos questions et à vos besoins. Vous pouvez payer une facture ou une contravention par téléphone avec une carte de crédit. Les demandes de permis peuvent se faire par courriel. Si vous devez absolument rencontrer l'un de nos inspecteurs municipaux pour votre projet, elles vous donneront un rendez-vous. Nos services municipaux sont ouverts du lundi au vendredi, de 8 h 30 à midi et de 13 h à 16 h 30.

Notre Service de sécurité incendie est aussi accessible par courriel à l'adresse incendie@ville.latuque.qc.ca. Vous pouvez poser des questions à nos pompiers, leur faire part de situations sur lesquelles vous avez une interrogation ou encore faire une demande de permis de feu à ciel ouvert si vous en avez besoin et que vous demeurez en milieu rural (les feux à ciel ouvert sont interdits en milieu urbain).

GREFFE

Stationnement de nuit dans les rues interdit à compter du 15 novembre

Prenez note que le stationnement de nuit dans les rues, partout sur le territoire de Ville de La Tuque, est interdit du 15 novembre au 22 avril. L'interdiction est en vigueur tous les jours pendant cette période, de minuit jusqu'à 6 h. Ce règlement permet de faciliter les opérations de déneigement. Si vous laissez votre véhicule dans la rue pendant l'interdiction, il pourrait être remorqué à vos frais et vous pourriez recevoir une contravention. À ne pas oublier.

ENVIRONNEMENT

Le centre de transfert des matières résiduelles est ouvert tous les jours pour répondre à vos besoins et c'est gratuit

L'un des grands défis de notre société aujourd'hui est de gérer nos matières résiduelles. Pour y arriver efficacement, nous avons besoin de vous. Il est très important de ne pas mettre n'importe quoi dans votre bac vert et votre bac bleu. Il existe beaucoup d'information à ce sujet pour vous aider à faire les bons choix. Il faut respecter les consignes dans les lieux de dépôt en milieu rural et forestier pour garder ces lieux propres, afin qu'ils ne soient pas contaminés. Il ne faut jamais laisser des déchets en forêt. Chaque action individuelle efficace améliore notre empreinte environnementale collective.

Nous vous rappelons que si vous avez des résidus de construction, des résidus domestiques dangereux ou des résidus végétaux à jeter, vous devez les apporter directement au centre de transfert des matières résiduelles qui est situé au 1220, chemin des Pionniers. C'est ouvert tous les jours de 8 h 30 à 16 h 30 et des travaux sont en cours actuellement pour améliorer le site. Ce service est gratuit pour les citoyens et les villégiateurs. À cette période de l'année, si vous y apportez vos sacs de feuilles mortes au lieu de les mettre dans votre bac vert, elles seront déchetées et recyclées.

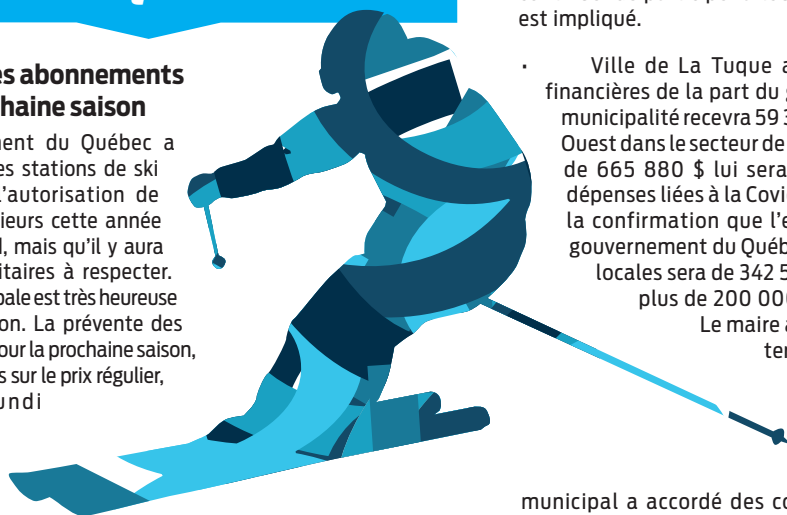
En ce qui concerne vos vieux appareils électriques et informatiques qui ne fonctionnent plus ou qui sont désuets, les serpuariens, vous pouvez les apporter à la Coopérative de solidarité ETC ou au centre de transfert des matières résiduelles pour qu'ils soient recyclés dans le respect de l'environnement.

SKI LA TUQUE

Prévente des abonnements pour la prochaine saison

Le gouvernement du Québec a annoncé que les stations de ski alpin auront l'autorisation de recevoir des skieurs cette année malgré la Covid, mais qu'il y aura des règles sanitaires à respecter. L'équipe municipale est très heureuse de cette décision. La prévente des abonnements pour la prochaine saison, à 50 % de rabais sur le prix régulier, débutera lundi prochain, le 2 novembre 2020. Vous trouverez tous les détails à ce sujet à l'endos du bulletin *La Tuque, c'est MA ville!* qui est distribué cette semaine dans le Publisac, ainsi que sur le site Web de la municipalité dans la page *Ski La Tuque* de l'onglet *Loisirs et culture*. Les tarifs des abonnements sont les mêmes que l'an dernier.

Ski La Tuque est aussi à la recherche de personnel en ce moment. Si vous connaissez des gens ou des étudiants intéressés à travailler au centre municipal de ski cet hiver, dirigez-les vers la section *Emplois* du site Web de la municipalité où ils pourront soumettre leur candidature.



CONSEIL MUNICIPAL

Résumé des assemblées publiques du 20 octobre 2020

N.B. Étant donné la fin de la télévision communautaire, les assemblées publiques du conseil d'agglomération et du conseil municipal peuvent être visionnées uniquement en différé quelques jours plus tard sur le compte Youtube de la municipalité. Vous pouvez y accéder facilement à partir d'un lien disponible sur la page Séances des conseils de l'onglet Vivre à La Tuque sur le site Web de la municipalité.

- Le conseil d'agglomération a donné son soutien financier à quelques projets de développement économique et forestier via le Fonds Régions et Ruralités et le Programme d'aménagement durable des forêts.
- Le directeur général a reçu une lettre du bureau du Directeur général des élections du Québec concernant les éclaircissements demandés par le conseil dans le dossier de l'éligibilité du maire. Cette lettre qui démontre que le maire est légitime a été lue pendant l'assemblée du conseil municipal.
- Il a beaucoup été question de la décision du conseil municipal d'exclure le conseiller Luc Martel des réunions privées lors de l'assemblée du conseil municipal. Plusieurs explications de part et d'autres ont été données pour exprimer chaque point de vue par rapport à cette décision. Le conseiller municipal Jean Duchesneau a annoncé qu'il se retire des réunions privées du conseil municipal parce qu'il n'est pas d'accord avec la décision, mais qu'il va continuer de participer à tous les comités dans lesquels il est impliqué.
- Ville de La Tuque a reçu de bonnes nouvelles financières de la part du gouvernement du Québec. La municipalité recevra 59 390 \$ pour la réfection du rang Ouest dans le secteur de La Croche. Une aide financière de 665 880 \$ lui sera versée pour compenser les dépenses liées à la Covid. La municipalité a aussi reçu la confirmation que l'enveloppe que lui accorde le gouvernement du Québec pour l'entretien des routes locales sera de 342 536 \$, soit une bonification de plus de 200 000 \$ par rapport à l'an dernier. Le maire a annoncé que la municipalité terminera l'année 2020 avec un surplus appréciable pour la première fois depuis plusieurs années.
- Le conseil municipal a accordé des contrats à quatre entreprises latuquoises qui étaient les plus bas soumissionnaires pour le déneigement dans le secteur 1, le broyage des résidus de bois, le déneigement du pont de Rivière-aux-Rats et des services professionnels pour la surveillance de chantier en bâtiments.
- Les élus ont donné leur accord pour entamer la mise à jour de la politique familiale, des aînés et des saines habitudes de vie. Le conseiller Jean Duchesneau fera partie de ce comité de travail. Ils ont également adopté plusieurs résolutions en lien avec la prochaine saison de Ski La Tuque.

Tous les avis publics de Ville de La Tuque peuvent être consultés au www.ville.latuque.qc.ca ou sur le babillard de l'hôtel de ville.